



Strasbourg, le 28 février 2014

Michel HOFF, président

Avis n° 89

Actualisation de l'inventaire des ZNIEFF des « Hautes Vosges »

Réunion du 12 avril 2012, point 3, réunion du 14 juin 2012, point 3

La demande

Contexte L'actualisation des ZNIEFF d'Alsace est engagée selon un découpage en huit territoires d'étude. Parmi eux figure celui des « Hautes Vosges » pour lequel les travaux de prospection, d'identification et de délimitation des ZNIEFF sont achevés.

La modernisation nationale des ZNIEFF a débuté en 1995. Elle avait pour objectif de réactualiser les inventaires et d'homogénéiser les méthodes et critères utilisés pour l'identification des ZNIEFF. L'intérêt patrimonial définit la ZNIEFF qui doit reposer sur une liste d'espèces et d'habitats déterminants.

La méthodologie nationale prévoit que soient soumis à la validation du CSRPN la méthode de travail mise en œuvre pour l'élaboration des ZNIEFF et le résultat de son application, à savoir, la désignation, la description et la délimitation de chacune des ZNIEFF.

La démarche régionale de validation s'effectue en trois temps :

- validation de l'adaptation méthodologique par le CSRPN en séance plénière ;
- vérification des propositions de zones de type I et II par le groupe de travail ZNIEFF du CSRPN élargi à des experts territoriaux ;
- validation régionale des ZNIEFF par le CSRPN en séance plénière.

Le CSRPN a examiné les ZNIEFF de ce territoire d'études. Ainsi, comme prévu :

- il a procédé à un examen de la méthodologie mise en œuvre au mois de mai 2011 ;
- il a participé aux groupes de travail élargis à des personnes ressources, les 17 et 21 novembre 2012 ;
- il a validé formellement la démarche méthodologique et les résultats définitifs sur ce territoire d'étude le 12 avril et 14 juin 2012.



Question

Sur le territoire des « Hautes Vosges », le CSRPN a été invité à valider :

- la démarche méthodologique appliquée ;
- les ZNIEFF proposées (pertinence, description, délimitation) ;

et à formuler toute observation qu'il juge utile à l'amélioration de l'exercice.

Attendus

*éléments mis à disposition
du CSRPN*

- dossiers de séance du CSRPN du 12 avril et du 14 juin 2012 préparés par le PNRBV comportant les propositions de ZNIEFF de type I et de ZNIEFF de type II, sous forme de tableau de synthèse, de fiches descriptives et d'une carte détaillée des ZNIEFF.
- rapport du PNRBV : L'actualisation des ZNIEFF dans la partie alsacienne du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Démarche méthodologique et principaux résultats. Rapport de mars 2012. 23 p.
- présentations orales du PNRBV portant sur la démarche méthodologique et les résultats obtenus (12 avril et 14 juin 2012).

contexte géographique

Le territoire d'étude des Hautes-Vosges s'étend sur 1344,58 km², soit 16 % de la superficie de l'Alsace et concerne 116 communes, à savoir la totalité des 110 communes haut-rhinoises du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (territoire de révision) auxquelles sont ajoutées les communes de Hartmannswiller, Berrwiller et Vieux-Thann en totalité ainsi qu'une partie de celles de Rouffach, d'Issenheim et d'Ingersheim.

La zone d'étude inclut ainsi la grande crête des Vosges et les vallées qui lui sont associées dans sa partie haut-rhinoise ainsi que les collines sous-vosgiennes qui la bordent à l'Est.

*état des connaissances
naturalistes*

Le territoire d'étude bénéficie pour 88% de sa surface d'une protection environnementale alors que 3 % seulement de celle-ci est inscrite à l'inventaire ZNIEFF de première génération. Cette situation paradoxale est liée au fait que les inventaires ZNIEFF de première génération n'ont été réalisés que partiellement dans ce secteur géographique. Des données ont été réunies et exploitées ultérieurement pour servir à la désignation des sites du réseau Natura 2000 et des autres périmètres protections.

La première génération des ZNIEFF réalisée dans les années 1980-1990 identifiait au total 17 ZNIEFF de type I (2 100 ha) et 2 ZNIEFF de type II (1 766 ha) dans ce territoire d'étude.

Globalement bon, le socle de connaissances des richesses naturelles du territoire l'est un peu moins pour les zones situées dans sa partie nord (Sainte-Marie-aux-Mines), et localement, dans la zone médiane entre crête, collines et fonds de vallons.



*analyse de la démarche
méthodologique*

L'ensemble de la zone a été étudié. La méthodologie régionale adoptée est basée sur des données postérieures à 2000 et sur des espèces déterminantes. L'analyse des données a été correctement effectuée : l'identification des ZNIEFF a été réalisée à partir de l'exploitation des bases de données floristiques et faunistiques notamment celles du PNRBV, à l'aide de la bibliographie qui a été dépouillée, ainsi que de prospections complémentaires de terrain effectuées dans le cadre de ce travail.

Le contexte éco-géographique a été correctement étudié, les principales unités ont été décrites à partir de la bibliographie et des connaissances de terrain préalables du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. L'analyse des données réunies a été correctement effectuée.

Des remarques ont été faites sur les cotations des espèces déterminantes, accompagnées de propositions concernant la faune, la flore et les habitats. La difficulté, dans les conditions actuelles, de proposer des forêts, notamment les « vieilles forêts », a été relevée.

Conformément au choix du groupe de travail du CSRPN, des ZNIEFF de type II "vignoble", ont été proposées en tant que zone d'accueil d'espèces à haute valeur patrimoniale telles que le Lézard vert et ceci bien qu'il s'agisse de milieux très anthropisés.

Le CSRPN est conscient de la difficulté de description des ZNIEFF "écrevisses" désignées pour la seule présence d'une espèce confidentielle et maintient sa décision de confidentialité pour les espèces de ce genre.

Conformément à l'avis du groupe de travail du CSRPN, ces ZNIEFF sont conservées même lorsqu'elles sont de faible superficie. Leur relation avec les ZNIEFF lorraines est mise en évidence. Les ZNIEFF Alsace ont aussi exploité lorsque cela était pertinent (milieux affines de part et d'autre de la crête par exemple) les données réunies en Lorraine.

L'état des connaissances sur les habitats (absence de cartographie des habitats hors sites Natura 2000) n'a pas permis d'utiliser cet indicateur de manière optimale.

137 ZNIEFF, parmi lesquelles, 123 ZNIEFF de type I (15 582 ha) et 14 ZNIEFF de type II (33 294 ha) ont été identifiées et décrites. Les ZNIEFF I représentent 11,6 % du lot « Hautes Vosges » et les ZNIEFF de type II recouvre 24,8 % du territoire d'étude.

On note ainsi une augmentation notable de la surface totale des ZNIEFF par rapport au zonage de première génération. La surface concernée est décuplée et passe de 30,7 à 372,4 km² ; elle est de ce fait comparable à celle des autres territoires d'étude rattrapant ainsi le retard.

La méthode a été correctement appliquée. Les ZNIEFF ont été dans l'ensemble correctement délimitées et justifiées. La cohérence entre ces dernières et les ZNIEFF des autres lots a été correctement traitée.



Avis

La méthodologie a été correctement appliquée. Les 123 ZNIEFF de type I et les 14 ZNIEFF de type II identifiées constituent un inventaire pertinent des richesses naturelles des « Hautes Vosges » dans l'état actuel des connaissances compte tenu des caractéristiques du territoire d'étude et des données disponibles.

Les ZNIEFF sont globalement bien identifiées ; chacune des 137 ZNIEFF issues de cette démarche est correctement argumentée par une liste d'espèces déterminantes et sa délimitation est fondée sur des critères écologiques.

Il est noté que la rédaction des fiches est très complète.

Recommandations

Le CSRPN recommande :

*inventaire du lot
« Hautes-Vosges »*

- de compléter les ZNIEFF sur les zones connues pour leur intérêt écologique mais n'ayant pas pu être retenues en application stricte de la méthodologie ;
- de procéder à des inventaires complémentaires dans les zones peu prospectées identifiées sur la base de données plus anciennes ou de la présence de bryophytes ;
- de procéder, à l'achèvement de la modernisation des ZNIEFF des trois régions voisines, la Lorraine, la Franche-Comté et l'Alsace, à l'examen approfondi des cohérences géographiques des ZNIEFF situées en limite de lots.

*évolution de la méthodologie
pour l'inventaire permanent*

Le CSRPN conseille d'établir un bilan de fin d'exercice de modernisation afin d'identifier les points méthodologiques à améliorer :

- de revoir et de compléter la liste des taxons déterminants (éventuellement par des bryophytes dans le cas du lot considéré) au regard des difficultés de désignation de ZNIEFF pour certains habitats (massifs forestiers, etc.) ;
- de systématiser l'utilisation des habitats déterminants pour la désignation des ZNIEFF ;
- d'adopter une démarche homogène pour la délimitation des sites à chauves-souris ;
- de mettre en place des indicateurs et une méthode permettant de procéder à une analyse diachronique de l'évolution des ZNIEFF ;
- de conserver le caractère confidentiel des écrevisses en raison des



menaces liées à la diffusion des informations sur leur localisation.

*cohérence avec d'autres
politiques*

L'inventaire des ZNIEFF repose sur une approche exhaustive dans l'état des connaissances, univoque (purement scientifique) et plurispécifique. Le CSRPN considère que l'inventaire des ZNIEFF devrait fonder les axes stratégiques de définition des SCAP et de la TVB.

